



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

1) BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la décision modificative n°2 ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 22 Dépenses imprévues ⇒ - 3000 € (budget voté 127 770.05 €)

Chapitre 67 (Article 6748) Charges exceptionnelles ⇒ + 3000 € (budget voté 4000 €)

2) BUDGET 2022 – ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

A l'unanimité, le conseil municipal autorise par délibération l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 comme indiqué ci-après :

INTITULE	BUDGET 2021	D M	TOTAL CREDITS	25%
CHAP 20 / IMMO INCORPORELLES	55120 €	- 40000 €	15120 €	3780 €
CHAP 204 / SUBV EQUIPEMENTS	4728 €		4728 €	1182 €
CHAP 21 / IMMO CORPORELLES	268976 €		268976 €	67244 €
CHAP 23 / IMMO EN COURS	141420 €		141420 €	35355 €
			430244 €	107561 €

3) FINANCES - COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°2 – EVALUATION DES CHARGES RELATIVES A LA DISSOLUTION DU SIGDCI – APPROBATION

Le conseil municipal approuve le rapport d'évaluation de la communauté urbaine à l'unanimité concernant le coût net des charges transférées suite à la dissolution du SIGDCI

De retenir, à compter du 1^{er} janvier 2020, les éléments suivants :

Le calcul de la charge nette du syndicat SIGDCI repose sur la moyenne des 3 derniers exercices connus de 2017 à 2019.

De valider le montant du transfert de charges suivant pour la Ville du Havre:

Prélèvement à compter du 1er janvier 2020 : 1.566.235 €



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

4) FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°3 – EVALUATION COMPLEMENTAIRE DES CHARGES DE TAXE FONCIERE RELATIVES AU TRANSFERT DES PARCS DE STATIONNEMENT EN OUVRAGE – APPROBATION

Le conseil municipal approuve le rapport d’évaluation de la communauté urbaine à l’unanimité concernant le coût net des charges transférées relatif à l’évaluation complémentaire des charges de taxe foncière afférentes au transfert des parcs de stationnement ;

- **De retenir, à compter du 1^{er} janvier 2019**, les éléments suivants :

L’évaluation complémentaire des charges de taxe foncière relatives au transfert des parcs de stationnement en ouvrage de se référer aux rôles de taxe foncière 2019.

-**De valider** le montant du transfert de charges suivant pour la Ville du Havre:

Prélèvement à compter du le 1er janvier 2019 : 114.811€

5) FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°4 – EVALUATION DES CHARGES RELATIVES AU TRANSFERT DU PARKING SIMONE VEIL – APPROBATION

Le conseil municipal approuve le rapport d’évaluation de la communauté urbaine à l’unanimité concernant le coût net des charges transférées suite à l’achèvement de la construction du parc de stationnement en ouvrage Simone VEIL au Havre ;

- **de retenir, à compter du 1^{er} janvier 2021**, les éléments suivants :

Sur la base du coût complet de l’équipement, de l’emprunt souscrit et de l’excédent d’exploitation, le montant du transfert de charges du parking Simone VEIL est valorisé à 86.122 € ;

-**de valider** le montant du transfert de charges suivant pour la Ville du Havre:

Prélèvement à compter du 1er janvier 2021 : 86.122€



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

6) FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°5 –REVERSEMENT A LA COMMUNE DE SAINT VIGOR D’YMONVILLE D’UN TRANSFERT DE CHARGES LIE A UNE VOIRIE TRANSFEREE – APPROBATION

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le rapport d’évaluation du coût net des charges transférées suite à la restitution de voiries sur la commune de Saint Vigor d’Ymonville ;

De valider le montant de restitution du transfert de charges suivant pour la commune de Saint Vigor d’Ymonville

Reversement à compter du 1er janvier 2019 : 2.288€

7) FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°6 –AJUSTEMENT DU TRANSFERT DE CHARGES DE LA VOIRIE DE LA VILLE DU HAVRE – APPROBATION

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le rapport d’évaluation de la communauté urbaine du coût net des charges transférées suite l’ajustement du transfert de charges de la voirie de la ville du Havre ;

De retenir, à compter du 1er janvier 2019, les éléments suivants :

Sur la base des 3 derniers exercices titrés, la moyenne des recettes à réintégrer est de 185.820€

De valider le montant de restitution de charges transférées suivant pour la Commune du Havre

Reversement à compter du 1er janvier 2019 : 185.820€

8) FINANCES – COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANFEREES– RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°7 – REFORME DE LA TAXE D’HABITATION – APPROBATION

Le conseil municipal approuve à l’unanimité le rapport d’évaluation du coût net des charges procédant à l’ajustement du transfert de charges du fait de la réforme de la taxe d’habitation ;

D’ajuster les Attributions de Compensation versées par la CU pour assurer la neutralité de la réforme de la Taxe d’Habitation

De valider, à compter du 1^{er} janvier 2021 les ajustements suivants pour les communes concernées ci-dessous :



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

Commune	Ajustement des AC versées
ANGERVILLE L'ORCHER	-77 719
ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	-25 115
BEAUREPAIRE	-18 387
BENOUVILLE	-8 853
BORDEAUX SAINT CLAIR	-26 578
CRICQUETOT L'ESNEVAL	-131 800
CUVERVILLE	-12 496
ETRETAT	-85 095
FONGUEUSEMARE	-5 853
GONNEVILLE LA MALLET	-65 395
HERMEVILLE	-14 905
HEUQUEVILLE	-30 743
PIERREFIQUES	-4 486
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	-24 872
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	-108 821
SAINTE MARIE AU BOSCH	-17 282
SAINTE MARTIN DU BEC	-24 865
LE TILLEUL	-39 010
TURRETOT	-54 174
VERGETOT	-16 796
VILLAINVILLE	-15 046
TOTAL	-808 291

9) FINANCES – COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES – RAPPORT DU 24 SEPTEMBRE 2021 – DOSSIER N°8 – ÉVALUATION DES CHARGES RELATIVES À L'ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS À DOMICILE – APPROBATION

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport d'évaluation de la communauté urbaine du coût net des charges transférées portant sur le nouveau transfert de charges afférent relatives à l'enlèvement des encombrants à domicile au Havre ;

De retenir, à compter du 1^{er} janvier 2021, les éléments suivants :

Conformément aux dispositions légales, les travaux de la CLECT se fondent sur la moyenne des derniers comptes administratifs pour évaluer les dépenses et recettes de fonctionnement et calculer le transfert de charges.

De valider le montant du transfert de charges suivant pour la Ville du Havre :

Prélèvement à compter du 1er janvier 2021 : 239.616€



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

10) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE ET D'ASSISTANCE AUX ELUS IMPUTABLE A LA PARTICIPATION D'UNE REUNION EN LIEN AVEC LEUR MANDAT.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte et charge le Maire de procéder :

- au remboursement des élus susceptibles de bénéficier du dispositif de remboursements de leurs frais de garde et d'assistance,
- aux demandes de remboursement de ces frais de garde auprès de l'Agence de Service et de Paiement et d'assistance.

11) MODIFICATION MATERIELLE DELIB 2021-054 FONCIER ACQUISITION PARCELLE ZA N°0142

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section ZA n°142 située à Epouville le Petit Coupeauville d'une surface de 10361 m² auprès du département de la Seine- maritime

-de consentir à l'occasion de cette acquisition et au profit de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole deux servitudes :

Une servitude d'eaux pluviales (fossé exutoire du bassin)

Une servitude d'eaux usées (canalisation enterrée)

D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tous documents devant permettre de concrétiser ce dossier.

12) SEMINOR – SIGNATURE AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE « Roland Le Gallais »

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'analyse favorable à une signature de l'avenant n°1 à la convention de construction du 15 décembre 1983 par Maitre François GILLOT

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer l'avenant à la convention.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

13) CONVENTION TRIPARTITE DEPARTEMENT – UTILISATION GYMNASSE JACQUES ANQUETIL

Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de la convention autorisant les élèves du collège Georges Brassens à utiliser le gymnase Jacques Anquetil.

14) TARIFS MUNICIPAUX – LOCATION DE SALLES ET VAISSELLE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette nouvelle délibération regroupant l'ensemble des tarifications et services liés à la location d'une des salles municipales. Cette délibération sera applicable à partir du 23 novembre 2021 et ce jusqu'à nouvelle délibération du conseil municipal.

15) DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS

REPLACANTS

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme Le maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil.

16) SDE 76 – ACCORD ETUDE POTENTIEL PHOTOVOLTAIQUE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- DECIDE d'étudier le potentiel solaire photovoltaïque des bâtiments communaux suivants : Ecole Joseph Boulard, Ecole Margueritte Muller, Centre d'animation, gymnase Jacque Anquetil et le Complexe sportif
- DEMANDE au SDE76, de réaliser gratuitement l'étude d'opportunité afin d'évaluer le potentiel solaire des bâtiments communaux visés : Ecole Joseph Boulard, Ecole Margueritte Muller, Centre d'animation, gymnase Jacque Anquetil et le Complexe sportif
- AUTORISE le SDE76, à récolter auprès de la commune les informations, plans et documents nécessaires



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021

17) AUTORISATION DE STATIONNEMENT TAXI- MONTANT DE LA REDEVANCE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité de fixer la participation d'un droit de stationnement pour occupation du domaine public à 5 € par mois soit 60 € à partir du 1^{er} janvier 2022 et ce jusqu'à nouvelle délibération du conseil municipal.

18) SALLE RAIMBOURG – REMISE TARIFAIRE EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal adopte à l'unanimité d'autoriser une facturation exceptionnelle de 400€ (au lieu de 500€) en faveur des locataires de la salle du 13 et 14 novembre 2021: M et Mme Jean-Pierre LESUEUR habitant 2 bis rue de Coupeauville – 76133 EPOUVILLE.

19) ACCUEIL AGENCE POSTALE EN MAIRIE

Le conseil municipal autorise madame le maire à signer une convention Agence Postale Communale nécessaire au lancement du projet d'agence postale dans les locaux de la mairie.

20) TRESORERIE – LISTE DES NON VALEURS POUR 2021

Considérant les multiples relances infructueuses de la trésorerie de Montivilliers

Considérant l'impossibilité de recouvrement

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la trésorerie de Montivilliers à stopper les relances de mise en recouvrement en vue d'une mise en non-valeur pour un montant de 450 € .